

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 19 mars, à 20h, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr POLLEFOORT.

Présents : Mmes D'Agostini Lemée, Marienne, Tolmont, Yvon M. Béatrix, Bellanger Briffaut, Choplin, Guitton, Pollefoort, Poulain, Tabellout.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Stéfanello, Mr Leffray

Secrétaire de séance : Mr Béatrix.

Le procès-verbal du 12 février est approuvé.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET DU BUDGET PRIMITIF 2018

1) Le compte administratif investissement – commune

Compte tenu du solde de la section investissement en fin d'exercice 2017 (306 788.83 €, intégration des résultats CCBC = 127 619.64 €), du report du solde de l'exercice 2016 (-107 643.05 €), des restes à réaliser en dépenses (- 677 817.18 €) et recettes (+425 139.83 €), le bilan en fin d'exercice 2017 est de - 53 531.57 €.

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

2) Le compte administratif fonctionnement

Ensuite le conseil municipal examine le compte administratif de fonctionnement 2017. Celui – ci laisse apparaître, compte tenu des dépenses (396 829.88 €) et des recettes (481 271.05 €) un résultat comptable de 84 441.17 € pour l'exercice 2017 auquel il convient de rajouter le solde de clôture de l'exercice 2016 (298 787.96 € + 170 728.23 € intégration des résultats CCBC = 469 516.19 €) pour arriver à un solde cumulé en fin d'exercice 2017 de 553 957.36 € avant virement à la section investissement.

Pour l'équilibre de la section investissement, l'affectation obligatoire est de 53 531.57 €. Cette opération porte le solde définitif de la section fonctionnement à 500 425.79 €.

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité l'affectation de ce solde en recettes de fonctionnement 2018.

3) Approbation du compte de gestion

Après l'énoncé des résultats du compte de gestion de la commune présenté par le receveur municipal, le conseil déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

4) Budget prévisionnel 2018

➤ **Budget prévisionnel investissement**

Les principaux projets d'investissement sont :

Remboursement du capital des emprunts	13630,00
Remboursement des cautions des loyers	1 773,00
certificat électronique (signature électronique + licence ségilog)	2600,00
Achat matériel divers (dont matériel école- 500€)	2 500,00
Achat de gros matériel – tracteur tondeuse	20 000,00
Achat de matériel de cuisine	25 000,00
achat informatique	2 000,00
Réserve foncière	20 420,07
cour du pont	1 831,62
Lavoir	909,88
Mise aux normes accessibilité ERP	13 805,22
Salle multifonctions	15 348,00

liaisons douces	18 000,00
M.A.M. Maisons d'Assistants Maternelles (prix TTC)	223 483.96
extension école	393 058.40
Amortissement subvention CCBC	6 235.00
Dépenses imprévues	1 500,00

Le budget prévisionnel investissement 2018 s'équilibre à 782 271.18 € en recettes et en dépenses, sans virement prévisionnel de la section fonctionnement.

➤ **Budget prévisionnel de fonctionnement**

Le budget prévisionnel communal 2018 de fonctionnement s'équilibre à 864 060.79 € en recettes et en dépenses.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2018 et le compte administratif de l'exercice 2017.

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

➤ **Vote des taxes locales**

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le taux des taxes locales à appliquer en 2018.

Monsieur le maire précise que la commission Finances lors de leur réunion propose de ne pas augmenter les taux des taxes locales. Après délibération, le conseil municipal décide de maintenir les taux des taxes locales. Les taux pour 2018 seront :

Taxe d'habitation	11,18%
Taxe Foncier Bâti	5,10%
Taxe Foncier Non Bâti	10,50%
CFE	9,12%

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

Mme Gousset, trésorière, conclut sur le taux d'endettement de la commune qui est raisonnable puisque il est 188 € par habitant contre une moyenne départementale de 391 € par habitant et contre une moyenne nationale de 666 € par habitant.

ACHAT DE FONCIER : PRIX A CONFIRMER

Lors de la séance du 6 novembre, le conseil municipal avait validé l'achat des parcelles ZK 23 et 24 d'une surface de 9040 m2 et les parcelles D382, 425 et 424 (494 m2) et définit un ordre de prix.

Mr Pollefoort a rencontré les propriétaires et se sont accordés sur le prix de 4000 € pour les parcelles ZK 23 et 24 d'une surface de 9040 m2 et 3 € le m2 pour les parcelles D382, 425 et 424 (494 m2).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité, le projet d'achat des parcelles, au prix de 4000 € pour les parcelles ZK 23 et 24 (9040 €) et au prix de 3 € le m² pour les parcelles D95, 425 et 426 (494 m2 au total).

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT SEGILOG (BERGER LEVRAUT)

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service proposé par SEGILOG arrive à échéance. Le conseil municipal doit délibérer pour accepter de renouveler le contrat pour 3 ans.

PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS

Après avoir pris connaissance de la délibération de LMM arrêtant le projet de Plan Partenarial de Gestion de la demande Locative sociale et d'information des demandeurs et le projet PPG, le conseil municipal émet un avis favorable.

CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE DE FAY.

Lors des intempéries de chute de neige, la commune de Fay fait appel à Mr Bellanger pour des travaux de raclage afin de désenclaver votre bourg via la RD 357. La RD 50bis étant impactée le conseil départemental propose d'établir une convention pour officialiser ces interventions hors aggro.

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec le département.

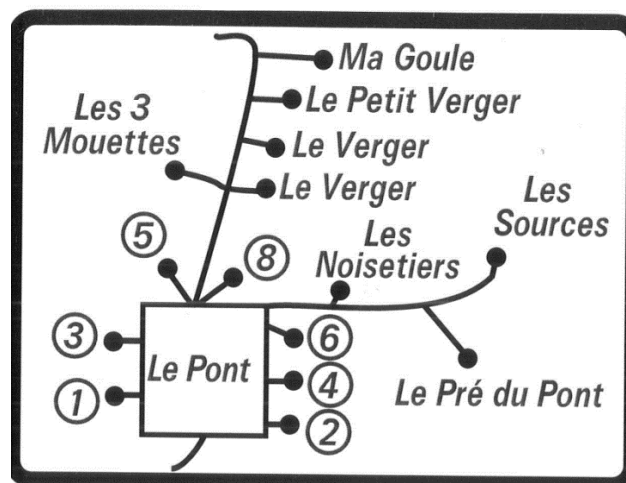
LIEUDITS A CREER

Suite à la visite des géomètres du cadastre, il apparait que certains lieudits n'existent pas dans leur base. Il faut donc délibérer pour les créer et les transmettre au cadastre pour une mise à jour.

Ci-dessous la liste des lieudits à créer :

- La Petite Croix
- La Malice
- Riblansa
- Grindélia
- La Champenoise
- Le Dynastie
- La Croix des sources
- Saint Pierre
- Le jardin de la Pierre
- Le Haut de l'Arche
- Le pré du Pont
- Le Chemin Saint Pierre
- La Sartelière
- Le Mont Fruité
- Le Chemin d'Argile
- Les terrasses du Vicariat
- Le Bas verger
- Avel Breiz
- L'Orangerie
- Les Berges de l'Orne
- Le Champ Saint Pierre
- Les Mouettes
- Ma goule
- Le Petit Leterrai
- Le Val Lucaro

Il y a également lieu de délibérer sur la numérotation du lieudit « le Pont » selon le plan suivant :



QUESTIONS DIVERSES

Appel d'offres maîtrise d'œuvre salle multifonctions

Le Maire informe le conseil que suite au lancement de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle multifonctions, un jury doit être composé pour d'abord sélectionner 3 candidats puis pour auditionner les 3 candidats retenus.

Un architecte du conseil de l'ordre des Pays de la Loire sera présent.

Les dates retenues sont le 30 mars 2018 matin (à partir de 9h) et le 17 avril après-midi (à partir de 14h). La commission appel d'offres est conviée.

La séance est levée à 21h40.